



Blessures involontaires avec 2 circonstances aggravantes

Par **kev60**, le **29/10/2013** à **13:27**

Bonjour, je viens vers vous pour avoir un avis sur ma situation. J'ai eu un accident en percutant un cycliste en écrivant un sms sur mon téléphone portable avec 2 circonstances aggravantes (alcool et cannabis). La victime s'en sort malgré une ITT de plus de 3 mois (100 jours pour le moment). C'est un miracle pour moi vu le choc. J'ai pris une suspension de permis de 6 mois (pour l'instant). Je n'ai pas d'antécédents et ne suis pas en récidive à part un accident de la circulation, juste matériel, avec alcoolémie il y a 9 ans. Le Procureur et le Juge des libertés m'ont placé en contrôle judiciaire avec :
- obligation de me soumettre aux convocations de l'association agréée et d'entamer des soins ou traitements alcoologiques et toxicologiques.
- interdiction de conduire un véhicule avec permis B.
Je suis aidé d'un avocat et j'ai réussi à garder un emploi mais pas celui que j'avais de chauffeur poids-lourd. Aussi j'ai déjà entamé des analyses de sang et d'urines qui se révèlent négatives. Je vais passer en comparution au Tribunal correctionnel d'ici peu. Je sais que je vais avoir une lourde amende et peut être une suspension voire annulation, suivi d'une peine de prison avec sursis ou ferme ou aménagement de peine. Pouvez vous m'orienter sur ce que je risque réellement? Cela me tracasse vraiment, surtout l'incarcération et la perte de mes permis. Merci de m'avoir lu et je compte sur vous pour vos réponses.